

Présentation

Le conseiller financier gère un portefeuille de clients auxquels il doit proposer des services, des produits bancaires et d'assurances commercialisés par l'établissement pour lequel il travaille.

L'activité du conseiller financier s'exerce au sein des agences bancaires, des agences d'assurances, des banques postales, des organismes de crédit, des cabinets conseils, des plateformes téléphoniques en contact avec les clients. Le secteur de la banque, de l'assurance et du patrimoine est très réglementé: Lois, Directives Européennes : + de 70% de la réglementation de la banque-assurance est d'origine européenne: tous les métiers et activités sont concernés. Le conseiller financier qui exerce en banque ou au sein d'une société financière doit respecter la réglementation du code monétaire et financier. Le conseiller financier exerçant au sein d'une compagnie d'assurances respecte le code des assurances. Un courtier doit être inscrit au registre du commerce et doit souscrire une garantie financière pour couvrir les fonds qui lui sont confiés ainsi qu'une responsabilité civile professionnelle.

«Notre challenge: Votre avenir!»



Qualités personnelles requises

- Rigueur et curiosité
- Méthode et organisation
- Sens du relationnel
- Ethique irréprochable / discrétion

Perspectives professionnelles

- Conseiller financier
- Conseiller en assurances et patrimoine
- Chargé de clientèle
- Assistant commercial

Conditions d'admission

Le Titre Conseiller Financier est une formation de deuxième cycle accessible aux titulaires d'un diplôme de premier cycle niveau III (BTS, DUT) ou d'un diplôme universitaire de niveau équivalent. L'admission se fait sur étude de dossier, entretien et test d'admission.

Rythme de la formation

La scolarité est dispensée par alternance ou en stage longue durée, de septembre à juin.
1 jour en école et 4 jours en entreprise.

Conseiller Financier

Banque - Assurance - Patrimoine

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 du RNCP
Certification accessible par la VAE.



Référentiel d'examen

Mode

Durée

Soutenance orale

Oral

1h



Programme

- Bloc 1 - Les services bancaires et d'assurances**
Technique et produits bancaires
Incendie - accidents et risques divers - Prévoyance et garantie
- Bloc 2 - Les solutions d'épargne et de placements**
Assurance vie
Régime sociaux et retraite
Economie financière et marchés des capitaux
- Bloc 3 - Les solutions pour investir**
Financement des projets immobiliers
Financement des investissements professionnels
Immobilier
- Bloc 4 - Les risques et la conduite de projet**
Analyse financière
Régimes matrimoniaux
Droit successoral
Fiscalité
Mathématiques financières
Techniques de vente



Les «+» de la certification

La certification de «Conseiller Financier» permet l'obtention:

- de la carte T, G et S : transaction sur immeubles et fonds de commerce et/ou Gestion immobilière et Syndic
- du statut C.I.F : Conseiller Investissement Financier
- du statut O.R.I.A.S : O.O.B.S.P (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement)
- de la certification professionnelle AMF : Autorité des Marchés Financiers



En partenariat avec



Nombre de places limité à 20

Taux de réussite 90 % en 2017

www.escam.bzh